

4 octobre 2011

Séance ordinaire des membres du conseil de la municipalité de Saint-Valérien, tenue au bureau municipal, salle du conseil, lundi le 3 octobre 2011 à 20h00.

Sont présents : Patrick Morin Patrique Côté
 Jasmin Michaud Jovette Taillefer
 Ghislain Blais Jean-François Beaulieu

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de Monsieur Robert Savoie, maire. 7 personnes sont présentes dans la salle.

Ouverture de la séance par la prière

2011-163 Lecture de l'ordre du jour

Il est proposé par Patrique Côté, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté avec le divers ouvert.

2011-164 Lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2011

Il est proposé par Jovette Taillefer, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité que le procès-verbal est accepté tel que lu.

Assemblée publique de consultation – projet de règlement # 2011-259

La directrice générale explique que la modification au règlement sur les dérogations mineures consiste à enlever l'interdiction d'accorder une dérogation mineure concernant les bâtiments temporaires. Une question a été posée sur l'implantation d'un bâtiment accessoire.

2011-165 Adoption du règlement # 2011-259 modifiant le règlement sur les dérogations mineures # 95-137 concernant les bâtiments temporaires

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de modification du règlement sur les dérogations mineures;

ATTENDU QUE la municipalité entend faire droit à cette demande;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut modifier son règlement sur les dérogations mineures;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 8 août 2011;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Patrick Morin et résolu à l'unanimité que le règlement # 2011-259 soit adopté, décrétant et statuant ce qui suit, à savoir :

Article 1 : Préambule

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 : Titre

Le présent règlement porte le titre de « Règlement modifiant le règlement sur les dérogations mineures # 95-137 concernant les bâtiments temporaires ».

Article 3 : Modifier l'article 3, paragraphe 3

Enlever l'alinéa e), de l'article 187, au paragraphe relatif à l'interdiction d'accorder une dérogation mineure en lien avec le règlement de zonage.

Article 4 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi.

Adopté ce 3^e jour d'octobre 2011.

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

Robert Savoie, maire

2011-166 Accepter les comptes du mois de septembre 2011

La liste des comptes du mois de septembre est classée aux archives à la section « Finances » sous le numéro 3-19 et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte les comptes du mois de septembre au montant de 95,239.77\$ et en autorise le paiement.

2011-167 Soumissions – lampes de rue – affectation de l'excédent accumulé non affecté

Il est proposé par Patrick Morin, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de CM3 Energies pour l'achat de 2 kits complets de lumières de rue aux DELS de 48W et 72W au montant de 1370\$ plus taxes incluant le transport et affecte un montant de 1800\$ de l'excédent accumulé non affecté pour payer cette dépense.

2011-168 Offre d'achat – vieux cylindre de boîte à gravier

Il est proposé par Jovette Taillefer, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité de vendre à Atelier Gaétan Fournier le vieux cylindre de camion pour un montant de 100\$.

2011-169 Factures de la Corporation de développement – Fête au village

Il est proposé par Jovette Taillefer, appuyé par Patrick Morin et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des factures de la Corporation de développement reliées à la Fête au village, et de refacturer à celle-ci le montant total moins la TPS.

2011-170 Programme Desjardins Jeunes au travail

Considérant que le total de la subvention du programme Desjardins Jeunes au travail de 1737\$ pour le terrain de jeux a été versé entièrement à la Municipalité et que la moitié de ce montant est dû à la Corporation des Sports et Loisirs;

Il est proposé par Jovette Taillefer, appuyé par Patrique Côté et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de 868.50\$ à la Corporation des Sports et Loisirs correspondant à la moitié de la subvention reçue.

2011-171 Projet de règlement # 2011-261 ayant pour objet l'adoption du code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-valérien

Il est proposé par Jovette Taillefer, appuyé par Patrick Morin et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Valérien adopte le projet de règlement # 2011-261 ayant pour objet l'adoption du code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Valérien.

Avis de motion – règlement sur le code d'éthique et de déontologie

Jean-François Beaulieu donne un avis de motion, avec dispense de lecture, tous les membres du conseil ayant reçu copie du règlement, de la présentation pour adoption du règlement # 2011-261 ayant pour objet l'adoption du code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Valérien.

2011-172 Projet de règlement # 2011-260 ayant pour objet de modifier le règlement # 99-171 concernant la rémunération et l'allocation de dépenses des élus municipaux

ATTENDU QUE conformément à l'article 2 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le règlement du conseil d'une municipalité peut prévoir une rémunération additionnelle pour tout poste particulier;

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis de verser une rémunération additionnelle au membre du conseil qui siège sur un comité formé par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Patrique Côté et résolu à l'unanimité que le projet de règlement # 2011-260 est et soit adopté, décrétant et statuant ce qui suit :

ARTICLE 1 Modification de l'article 5 en ajoutant les alinéa a) et b) suivant :

a) Une rémunération additionnelle de 20\$ par réunion est versée au membre du conseil qui siège sur un comité permanent formé par le conseil municipal ou dont le nom dudit comité apparaît sur la liste établie par le conseil municipal.

b) Une rémunération additionnelle de 30\$ par réunion est versée au membre du conseil qui siège comme président sur un comité ad hoc formé par le conseil municipal.

ARTICLE 2 Rétroactivité

Le règlement a un effet rétroactif au 1er janvier 2011.

ARTICLE 3 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté ce 3^e jour d'octobre 2011 .

Avis de motion – règlement modifiant le règlement # 99-171 concernant la rémunération et l'allocation de dépenses des élus municipaux

Patrick Morin donne un avis de motion de la présentation pour adoption du règlement # 2011-260 ayant pour objet de modifier le règlement # 99-171 concernant la rémunération et l'allocation de dépenses des élus municipaux.

Correspondance

2011-173 Colloque CSST

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité d'inscrire Robert St-Pierre et Jean-Yves Brillant ou Robin Caron au colloque de la CSST au coût de 50\$ taxes et dîner inclus par personne.

2011-174 Demande d'ouverture de chemin non entretenu l'hiver

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Patrique Côté et résolu à l'unanimité d'accorder l'autorisation d'ouvrir une partie de la route Dion sur une distance d'environ 0,3 km à André Cimon, ce chemin devant être ouvert à ses frais, à la circulation automobile dans les deux sens, d'une façon sécuritaire, une preuve d'assurance responsabilité civile d'un million ayant été fournie. L'autorisation est valide également pour tout chemin municipal, uniquement afin de porter secours, sur demande spécifique d'un organisme de sécurité civile ou de la municipalité.

2011-175 Petite caisse pour achats

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser la création d'une petite caisse de 300\$, qui sera conservée dans le coffre-fort de la municipalité, pour des achats occasionnels à des endroits où la municipalité ne possède pas de compte ouvert, et ce, afin d'éviter l'émission de toute autre carte de crédit.

2011-176 Virement et paiement des versements capital et intérêts

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité d'autoriser un paiement de 16 614,65\$ à la Financière Banque Nationale pour l'emprunt du camion à neige et un virement de 2 886,80\$ au compte 21783 pour l'emprunt égout rue du Coteau.

2011-177 Recyc-Québec

Considérant que le portail pour la gestion des matières résiduelles n'est disponible qu'à partir du 3 octobre 2011 et que le délai pour la production du rapport se termine le 11 octobre 2011, ce qui laisse seulement 5 jours ouvrables pour produire ledit rapport, incluant l'audit de la firme comptable exigé par le Gouvernement;

Il est proposé par Patrique Côté, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Valérien demande à Recyc-Québec de prolonger le délai de production du rapport jusqu'au 11 novembre 2011.

Période de questions

La levée de la séance est proposée à 21h45 par Jasmin Michaud et acceptée à l'unanimité.

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

Robert Savoie, maire